

COLLECTION LATOMUS

VOLUME 114

---

# Hommages à Marie Delcourt

---

*EXTRAIT*

---



LATOMUS  
REVUE D'ÉTUDES LATINES  
60, rue Colonel Chaltin  
BRUXELLES  
1970

## Une fière chandelle ...

En faisant disparaître les moyens d'éclairage dont s'étaient contentées tant de générations, le progrès n'a pas réussi pour autant à éliminer du langage les mots qui les désignaient. Si la chose n'existe plus (dans quelle épicerie de village trouverait-on encore des chandelles ?), le mot par contre demeure et c'est sans doute parce que des siècles d'usage l'ont rendu particulièrement évocateur que Gaston Bachelard a intitulé *La flamme d'une chandelle* <sup>(1)</sup> une méditation poétique et philosophique sur des images fondamentales. Le mot vit encore dans des locutions telles que *brûler la chandelle par les deux bouts*, *économies de bouts de chandelles*, *le jeu ne vaut pas la chandelle*, *tenir la chandelle*, *voir trente-six chandelles*...

Les textes qu'on trouvera ici rassemblés l'ont été dans l'intention d'éclairer quelque peu une locution couramment employée pour signifier que l'on doit à quelqu'un une grande reconnaissance, mais dont on use sans bien en pénétrer le sens. Ce quelqu'un, à l'origine, n'était pas n'importe qui, mais le saint qu'on avait invoqué pour en obtenir une grâce. La chandelle, d'autre part, n'est évidemment pas la *sebacea candela*, le lumignon fumeux en qui Érasme <sup>(2)</sup> a vu le signe du déclin de sanctuaires autrefois fréquentés par des foules de pèlerins et aujourd'hui déserts.

Comment aurait-on d'ailleurs songé, sinon par antiphrase, à accoler à une chandelle de l'espèce une épithète qui, justement, selon Godefroy <sup>(3)</sup> s'employait pour signifier l'excellence, la supériorité de telle ou telle chose, et était souvent synonyme de grand et de fort ? Une *fière chandelle*, c'est donc un cierge de belle taille. Encore faut-il qu'il soit autre chose que la manifestation de la vanité ou du désir d'ostentation de celui qui l'offre. S'il en était ainsi, il ne vaudrait pas la peine de s'y arrêter et c'est tout juste si nous pourrions

(1) Paris, Presses Universitaires de France, 1961.

(2) *Peregrinatio religionis ergo, Colloquia*, Amsterdam, Elsevier, 1650, p. 313.

(3) *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. s.v.

lui témoigner la méprisante considération qu'un J.-K. Huysmans <sup>(1)</sup> accordait aux « énormes cierges à soixante francs » (soixante francs-or) qui brûlent dans la grotte de Massabielle, « ces prétentieuses colonnes de stéarine... [qui] ont, en raison même du faste qu'elles affirment, « le moins de chance... d'être accueillies... ».

Nous avons dépersonnalisé l'offrande en la considérant trop souvent par référence à un système abstrait où longueur, volume, poids et valeur se ramènent à des chiffres. L'homme d'autrefois, par contre, tenait par-dessus tout à ce qu'il s'établît entre les puissances d'En-Haut et lui une relation bien personnelle, bien concrète, par laquelle il pourrait disposer en cas de besoin de leur influence ou solliciter leur intervention à son profit. La taille de quelqu'un, en raison de ce qu'elle comporte de strictement personnel, était considérée comme l'image, voire comme une sorte d'émanation de ce quelqu'un, propre par conséquent à établir une relation de cette nature. Et cela dans les deux sens : les folkloristes ont relevé, d'un côté l'usage d'amulettes à la longueur du corps de Christ, de la Sainte Vierge ou d'autres saints ; et de l'autre, pour les femmes en couches, celui de cierges dont la longueur était celle du tour de ventre de la patiente <sup>(2)</sup>.

Les textes ici rassemblés ont trait à un rite apparenté à celui-ci, mais dont l'usage ne semble pas s'être institutionnalisé. S'ils ne relèvent pas, à proprement parler, du folklore, ils n'en sont pas moins révélateurs de la mentalité et des mœurs d'une époque.

En les présentant dans l'ordre chronologique — encore est-il assez approximatif, puisqu'il est difficile d'assigner à certains d'entre eux une date précise et que leurs auteurs, au surplus, omettent souvent de dire quand les faits se sont passés — nous ne prétendons pas remonter aux origines. Quant aux indications de lieu, le seul nom

(1) *Les Foules de Lourdes*, Paris, Plon, 1923, p. 33 et 39.

(2) On consultera à ce sujet le *Wörterbuch der deutschen Volkskunde*, begründet von Oswald A. ERICH und Richard BERGL, 2te Auflage, Stuttgart, (1955), notamment ss.vv. *Kerze*, *Margareta*, *Mass*, ainsi que l'article d'Adolf JACOBY, *Heilige Längermasse, eine Untersuchung zur Geschichte der Amulette* (*Archives suisses des traditions populaires*, t. XXIX, 1929, p. 1-17 et 181-216). Nous sommes redevable de ces références à M. Roland Crahay, à qui nous sommes heureux d'exprimer toute notre gratitude. Ajoutons que l'étude de M. Elisée LEGROS, *La mesure de Jésus et autres saintes mesures*, débordé largement les limites que semblerait lui assigner sa publication dans les *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne* (t. IX, 39<sup>e</sup> année, 1962, p. 313-337).

du saint y supplée généralement, puisque c'est dans le sanctuaire où il est vénéré ou dans le pays d'alentour que les miracles qu'on lui attribue se sont produits. Reste le cas où un hagiographe peu scrupuleux transcrit purement et simplement (et moyennant, bien sûr, quelques changements dans les noms propres) des passages de *Vitae* antérieures ; c'est à quoi s'est employé notamment l'auteur de la *Vita Eloquii*. Dom D. Misonne <sup>(1)</sup> est parvenu à démêler l'imbroglio qui s'était créé à son sujet et à restituer leur bien aux auteurs de la *Vita Mombolii* et de la *Vita Gibriani*. Du coup, voici saint Éloque dépossédé des miracles qu'on lui attribuait. On voudra bien admettre que, pour notre propos, il est indifférent que celui qui va nous retenir ait eu pour théâtre Gergny (département de l'Aisne) plutôt que Coole (dép. de la Marne) : ce qui importe, c'est la façon dont une Hesbignonne du nom de Gertrude avait obtenu sa guérison. Il y avait deux mois que son œil droit était perdu quand, étant allée voir sa tante Richilde qui, par l'intercession de saint Gibrien, venait de recouvrer la vue, elle fit vœu, sur les instances de sa tante, d'offrir à Dieu et au saint un cierge d'une longueur égale au pourtour de sa tête : *protinus cum ingenti clamore lacrimas fundens, votum vovit Deo sanctoque Gibriano candelam tante magnitudinis qua totum in circuitu sui circumcingeret <ur> caput* <sup>(2)</sup>.

A peine eut-elle allumé son cierge devant le tombeau du saint qu'elle fut guérie. Toute joyeuse, elle s'en retourna chez elle. D'après Dom Misonne <sup>(3)</sup>, la composition de la *Vita Gibriani* se situerait entre 900 et 950 ; les miracles auraient eu lieu sous le règne de Charles le Chauve et le pontificat d'Erchanraus, évêque de Châlons (858-867) <sup>(4)</sup>.

A peu près contemporaine de ce récit, l'histoire des miracles de saint Eugène de Tolède <sup>(5)</sup> relate une offrande du même genre,

(1) *Les sources littéraires de la Vie de saint Éloque et les amplifications walciadoriennes de la translation, Revus bénédictine*, t. LXXI, 1961, p. 338-365.

(2) Nous citons le texte de la *Vita Gibriani*, *AA.SS.Boll.* Mai II, p. 298 ; à part la substitution du nom d'Éloque à celui de Gibrien, on le trouvera presque littéralement reproduit au ch. 14 de la *Vita Eloquii* éditée par Dom Misonne (*op. cit.*, pp. 358-365) ; nous avons dû corriger en *circumcingeretur* le texte des *Acta Sanctorum* ; la *Vita Eloquii* donne la leçon *quae... cingeret*.

(3) *Ibid.*, p. 344.

(4) *Ibid.*, p. 342.

(5) D. MISONNE, *Les Miracles de Saint Eugène à Brogne, Revus bénédictine*, t. LXXVI, 1966, p. 283-291.

mais qui n'en comporte pas moins de nombreuses variantes de détail. Le texte daterait du dernier quart du x<sup>e</sup> siècle et rapporte des faits antérieurs d'un demi-siècle environ (1).

Saint Gérard, qui voulait pourvoir de reliques l'oratoire de Brogne récemment restauré, s'était rendu à cet effet à Saint-Denis où l'on avait accédé à sa demande avec beaucoup de générosité. Il en ramenait notamment un avant-bras de saint Eugène. Ce n'est toutefois qu'après avoir obtenu l'autorisation de l'évêque Étienne que la relique fut introduite dans le diocèse de Liège. Amenée à Brogne, son influence bénéfique ne tarda pas à se manifester. Mais entretemps, l'évêque était revenu sur sa décision et, de Fosses, il décide de se rendre à Brogne pour signifier son opposition à l'introduction du nouveau culte. Arrivé à Malonne, le voilà pris de douleurs violentes dans le bas-ventre (2) ; y reconnaissant un châtiement envoyé par le saint, il appelle un prêtre (de sa suite vraisemblablement) et lui donne cet ordre :

*Ob id ergo absque mora duas candelas praepara iuxta longitudinem corporis mei ac latitudinem et defer ante sanctissimi viri glebam...*

Le prêtre fait aussitôt seller son cheval, et bien qu'il fasse nuit, se met en route, emportant avec lui les deux cierges *quas igne per quattuor partes accendit* (c'est-à-dire que, littéralement, il brûle la chandelle par les deux bouts !) *et in solo pavimenti ante almiflui artus Eugenii, perfusus lacrimarum ymbre, in modum crucis vivificae stravit. Cumque fomentum ignis, videlicet cera, esset ex integro consumpta, sospitas episcopo e vestigio est restituta* (3).

On notera ici l'emploi de deux cierges, mesurés selon la taille et l'envergure de l'impétrant. Le rappel de la croix, instrument de notre salut, met une touche de christianisme sur une pratique superstitieuse.

Les Miracles de sainte Foy (4) ne nous offrent pas moins de trois

(1) *Ibid.*, p. 239-240.

(2) *dolor coli permaximus ; dolor colli* dans le passage des *Gesta episcoporum Leodiensium*, II, 40 (*M.G.H.*, SS, XXV, p. 81-82) où Gilles d'Orval a reproduit, presque mot pour mot, notre texte.

(3) *De Sancti Eugenii virtutibus*, c. 8, cf. D. MISONNE, *ibid.*, p. 263-264.

(4) *Liber Miraculorum sancte Fidis*, ed. A. BOUILLET, Paris 1897 (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, 21). Les deux premiers livres, écrits au début du XI<sup>e</sup> siècle, sont dus à Bernard, élève de Fulbert de Chartres, et dans la suite, écolâtre

témoignages d'offrande d'un cierge dont la taille est celle de l'animal pour lequel on sollicite l'intercession de la sainte : car, dans les trois cas, il s'agit d'animaux guéris, voire même ressuscités, mais dans des circonstances bien particulières que la verve du narrateur est parvenue à faire revivre devant nous.

Le premier récit relate la mésaventure d'un chevalier du nom de Gérard, originaire du village de Vialarels en Rouergue. Il venait de faire le pèlerinage de Rome et s'en retournait chez lui, lorsque le mulet qu'il montait donna des signes de défaillance. Notre pèlerin, qui n'ignorait pas ce qu'on pouvait attendre d'un recours à sainte Foy (Vialarels n'est distant de Conques que d'une vingtaine de kilomètres), s'empressa de faire un vœu : *vovit eidem pro salute animalis candelam, longitudinem animalis habituram* (1). Peine perdue ! arrivé à l'étape, l'animal crève, et pour comble de malchance, l'aubergiste à qui Gérard propose d'en acheter la peau ne lui en offre qu'un prix dérisoire. Dans un accès de fureur, Gérard se met alors à taillader les flancs du mulet pour qu'on ne puisse rien faire de sa peau et, empoignant son bâton de pèlerin, en pousse le bout ferré dans l'œil de l'animal en s'écriant : « Sainte Foy aurait-elle donc fait une si mauvaise affaire si, en guérissant aussi mon mulet, elle avait gagné, parmi tous les dons que lui valent ses guérisons, un cierge d'aussi belle taille » !

(*Quid nunc detrimenti sancta Fides pateretur, si inter alia sanitatum dona, huic etiam mulo sanitatem reddens, tam longam candelam sibi sortiretur?*). A peine avait-il achevé ces mots que le mulet, rendu à la vie, se relève d'un bond et se dresse sur ses quatre pattes.

Retenons que la « vertu » de sainte Foy ne s'est manifestée qu'au moment où l'on pouvait croire qu'elle était restée sourde à la prière qu'on lui avait adressée.

Un autre miracle (2) a pour théâtre la petite localité de Miermont, en Auvergne. Après avoir saigné son cheval, une bête de grand prix, un chevalier l'avait attaché par la bride à un piquet, ou plus exactement à un arbre ébranché (*quo in palo ad res suspendendas sudes acutissime prominebant, quas ipsi ramusculi precise arboris olim concess-*

d'Angers ; les deux autres, un peu postérieurs, à un moine de Conques qui a désiré garder l'anonymat.

(1) *Ibid.*, I, IV, éd. A. BOUILLET, p. 22-23.

(2) *Ibid.*, III, XI, p. 148.

rant) (1). En caracolant autour de l'arbre, le cheval va donner de la tête sur l'une des pointes aiguës qui en hérissaient le tronc ; sous la violence du choc, un œil est arraché et pend lamentablement. Le chevalier a la présence d'esprit de le replacer aussitôt dans la cavité de l'orbite ; sur les injonctions des témoins de l'accident, il invoque aussi sainte Foy : *sancte martiri Fidi luminare ad ejusdem equi longitudinem vovit* ; puis, appliquant un pansement sur l'œil blessé, ramène son cheval à l'écurie ; le lendemain, on le trouve complètement guéri.

Il faudra nous arrêter davantage au texte suivant (2), en raison précisément des difficultés qu'il soulève. Il s'agit encore, comme dans le premier récit que nous avons extrait du *Liber Miraculorum*, d'un animal ressuscité, mais le contexte est tout différent. A Saint-Martin-de-Belcassé (commune de Castel Sarraasin, dans le pays de Toulouse), un paysan a été cruellement éprouvé : des membres de sa famille ont été gravement malades ; il a perdu plusieurs bêtes, et voici que celle qui était l'orgueil de son troupeau succombe à son tour. Déjà les équarrisseurs allaient se mettre à la besogne lorsque le paysan, s'adressant à sa femme (passons sur le fait qu'il commence par l'interpeller en distiques élégiaques, ce qui détonne dans un récit qui, par ailleurs, donne une réelle impression de vécu) lui dit qu'il ne voit plus qu'un moyen de sauver le reste du troupeau : ... *si candela ad hujus mortui* (3) *facta fuerit et in honore sancte Fidis lumen ante ejus altare aliquando reddiderit*. La brave femme (*muliercula*) obtempère. Il n'est pas question pour l'instant de confectionner un pareil cierge ; mais dans un geste où s'exprime toute sa confiance, elle pose sur le corps déjà froid un cierge long et mince, du genre de celui qu'on se disposait à offrir à sainte Foy ; aussitôt la chaleur de la vie s'insinue dans les membres inertes ; l'animal soulève sa tête et finalement se met debout ... *Sic muliercula lichnum eo modo acutatam* (4) *ut super exanime corpus decorandi bovis fideliter extendit, vitalis calor ab aere gelidis infunditur membris. Qui deinceps caput paululum attollens, sospes in pedibus erigitur....*

(1) C'est ce que les paysans de chez nous appellent *abe ds djusses*. Cf. J. HAUST, *Dictionnaire lidgeois*, s.v. *abe*.

(2) *Liber Miraculorum sancte Fidis*, IV, XXII, ed. A. BOUILLET, p. 215.

(3) Ici une lacune : il faut suppléer un mot tel que *longitudinem* ou *mensuram*.

(4) Nous corrigeons ainsi l'incompréhensible *auctutum* du texte. L'épithète *acutatam* = effilé, s'applique fort bien à un cierge long et mince.

Ce récit n'est pas exempt d'incohérences : si la confiance que nos paysans plaçaient en sainte Foy se manifestait particulièrement dans les cas désespérés, elle n'allait tout de même pas jusqu'à leur faire solliciter son intercession pour une bête que les équarisseurs s'apprêtaient déjà à dépecer ! Aussi bien n'est-ce pas cela qu'ils attendent d'elle, mais simplement que leur bétail soit désormais épargné ... Dans leur désarroi, les braves gens semblent avoir perdu de vue que l'offrande d'un cierge *ad animalis mensuram* est ici hors de propos. Sainte Foy, heureusement, ne s'y trompe pas : puisqu'on lui promet un cierge qui, en quelque sorte, est la figure de l'animal (1), elle n'hésitera pas à le rendre à la vie ; ce n'est que par surcroît qu'elle accordera sa protection à ce qui reste du troupeau.

Ce n'est pas nécessairement en des cas désespérés que la sollicitude des saints daigne se manifester. Oserons-nous dire que nous sommes quelque peu choqués lorsque nous voyons celle de saint Benoît (2) encourager, semble-t-il, une des coûteuses fantaisies d'Hugues de Fleury ? celui-ci, promu fort jeune à la dignité d'abbé, avait gardé le goût du faste propre aux jeunes gens de son âge et de sa condition — il était de souche royale — à tel point que le rédacteur de notre texte ne peut s'empêcher d'exprimer sa réprobation : *dum magnificus vellet haberi, multa juveniliter gessit*. C'est ainsi qu'il entretenait à Germigny, dans une dépendance de l'abbaye, un troupeau de paons. Un beau jour, l'un d'eux, errant à l'aventure, pénètre dans l'église de Saint-Sauveur, puis, prenant son vol, va se

(1) L'assimilation du cierge à celui en faveur de qui se fait l'offrande est encore attestée par un passage du *Liber Miraculorum* (IV, X, p. 195). Sainte Foy, ici, est invoquée en faveur d'un chevalier dont la blessure, rebelle à tous les traitements, ne parvenait pas à se cicatriser. Il s'était joint à une procession aux flambeaux qui se dirigeait *ad sancte virginis propiciatorium* ; or, voici qu'un coup de vent éteint tous les cierges, à l'exception de celui du chevalier, ce qui est interprété comme un signe d'heureux augure.

(2) *Miracula Sancti Benedicti* auctore Radulfo Tortario, cap. V, ap. MIGNE, *P.L.*, 160, 1192-1193. A côté de cette version en prose, Raoul le Tourtier en a composé une en vers, qui ramasse les faits en quatre lignes :

*Pavo sacratae volitans super astitit arae,  
Lumina demissus, contrahitur pedibus ;  
Eius mensurae lichnus praeponitur arae,  
Lichnus ut exarsit, constitit incolomis.*

*Miracula Benedicti*, vv. 807-810), dans RADULFI TORTARII *Carmina*, edd. Marbury B. OGLE and Dorothy M. SCHULLIAN, American Academy in Rome, 1933, p. 437.



poser sur le bord de la table d'autel. Aussitôt, il est pris d'une sorte de paralysie, et c'est dans cet état qu'on le retrouve quelques heures plus tard. On le remet entre les mains de ceux qui étaient chargés de l'entretien des volatiles, qui vont raconter à leur maître ce qui s'est passé. Hugues voit immédiatement ce qu'il faut faire : *At ille fide plenus, jubet fieri stupeum filum ad mensuram pavonis, ab extremitate videlicet rostri illius usque ad extremum caudae, ceraque involvi, et accensum altari ante quod debilitas contigerat, praeponi*. Le cierge confectionné selon ces indications est allumé sur l'autel de Saint-Sauveur ; il n'avait pas fini de se consumer que l'oiseau était guéri !

Les relations que nous venons de lire ont trait à des miracles qui tous se situent en France ou en pays de langue française ; elles nous font déjà entrevoir — en attendant qu'une enquête plus poussée autorise des conclusions mieux établies — comment la locution qui nous occupe s'est introduite dans les parlers de nos régions. Existe-t-il ailleurs des locutions équivalentes ? Une recherche dans ce sens nous entraînerait sans doute fort loin ; contentons-nous pour l'instant d'emprunter au trésor hagiographique d'autres pays quelques récits qui attestent la très large diffusion de cette curieuse pratique.

L'auteur de la *Vita Godehardi* <sup>(1)</sup> nous raconte que le prêtre Wolchard, futur évêque de Brandebourg, faisant la tournée des domaines épiscopaux s'arrêta à Eschershausen <sup>(2)</sup>. Dans la maison où il fut hébergé, il y avait un petit garçon atteint de paralysie (*omni membrorum officio destitutus*) et dont la fin paraissait proche. Wolchard s'informa du cas et quand la mère en pleurs lui eut donné des détails, il lui conseilla d'avoir recours à saint Gotthard. Mais laissons parler le texte : *Quod ut agnovit, flenti matri, ut ad tumulum sancti Pontificis candelas juxta pueri mensuras promitteret, persuasit ; quod et ipsa statim libentissime fecit. Sed cum paupercula* <sup>(3)</sup> *ceram ad talia non haberet, ipse ex lino lychnum parari praecepit ; et puerum per singula membra metiri fecit, ut certam* <sup>(4)</sup> *mensuram secum deferret, et per se praestita cera, candelas pro aegrotante ad beati Viri memoriam offerret.*

(1) *Vita S. Godehardi episcopi auctore WOLFHERIO*, c. VII, parag. 57, AA.SS. Mai 1, p. 518 C ; ed. PERTZ, *M.G.H., SS*, XI, *vita posterior* c. 39, p. 218.

(2) Arrondissement de Holzminden (Basse-Saxe), à une trentaine de km. au S.-O. d'Hildesheim.

(3) *pauper illa* (Pertz).

(4) *certis* (Pertz).

Sur ce, on se met à table et l'on parle d'autre chose. Et soudain voici que l'enfant revient à la vie et, sous les regards émerveillés de tous ceux qui étaient là, s'assied sur son lit.

La guérison miraculeuse du petit garçon d'Eschershausen et celle du paon de Germigny dataient du milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Celle qui va maintenant retenir notre attention est de quatre siècles postérieure et nous transporte aux confins de la Pologne et de la Galicie. De la relation circonstanciée qui nous est fournie par les *Acta Sanctorum* <sup>(1)</sup>, où l'auteur a multiplié les indications relatives aux personnes, aux lieux et aux dates propres à authentifier son récit, nous retiendrons seulement qu'un certain Barthossius avait été victime d'une tentative d'empoisonnement, à la suite de laquelle il fut, six années durant, sujet à des crises périodiques extrêmement pénibles. Celle dont il fut pris en 1478 fut si douloureuse qu'il se crut en danger de mort. Invoquant saint Stanislas, il s'engagea à aller à pied en pèlerinage à son tombeau... *repromittens quod si eum liberaret de periculo aegritudinis illius et mortis imminentis vellet ad limina sua personaliter pedestri itinere pergere; et cereum unum ad staturae suae proportionem longum, ad sepulchrum beatissimi Stanislai offerre*. Sur quoi, il fut pris d'affreux vomissements, à la suite desquels il fut radicalement guéri.

Au risque de lasser la patience de nos lecteurs qui se plaindront peut-être, et non sans raison, de la monotonie de récits dont ils connaissent d'avance le déroulement, nous croyons devoir en ajouter un dernier; il a pour théâtre une bourgade brabançonne <sup>(2)</sup>, où une femme, atteinte d'une grave maladie, n'avait plus quitté son lit depuis six mois. Et voici qu'en songe il lui est signifié qu'elle recouvrerait la santé si elle offrait à saint Corneille un cierge proportionné à sa taille : *Post haec eidem mulieri per sompnum videbatur, quod S. Cornelio candelam ad mensuram suae longitudinis offerre deberet, et optatam sanitatem reciperet* <sup>(3)</sup>.

(1) *De S. Stanislao martyre, episcopo Cracoviensi*, lib. III, cap. VIII (AA.SS., Mai II, p. 274 F.).

(2) Gooik, province de Brabant, arrondissement de Bruxelles, à 11 km. de Ninove.

(3) AA.SS. Sept. IV, *Appendix de SS. Cornelio et Cypriano, Miracula*, III, 22, p. 777. Ces *Miracula*, rédigés à la fin du XII<sup>e</sup> siècle par un prémontré de Ninove ont été édités par les Bollandistes d'après une copie du XVII<sup>e</sup>.

Le mari de la malade se charge d'aller porter cette offrande à Ninove, au sanctuaire du saint ; à son retour, il trouve sa femme complètement guérie. De quel mal ? l'auteur de la relation ne le dit pas ; il n'aurait sans doute pas manqué de le faire s'il se fût agi du mal caduc (épilepsie) ou du mal des ardents (érysipèle gangreneux) qui étaient, ce dernier particulièrement, les « spécialités » du saint, au point que, dans la région, on appelait « mal saint Corneille » ce qui était généralement dénommé « feu saint Antoine ». Peu importe d'ailleurs. Si nous attachons à cette guérison miraculeuse une toute particulière attention, c'est qu'elle s'insère dans une série d'autres dont les bénéficiaires manifestent leur gratitude en faisant offrande à saint Corneille tantôt de leur propre personne, tantôt de celle de leurs enfants, c. à d. qu'ils se font (ou les font) membres de la *familia* de son église (sainteurs, *offerti*, *donati* ou *oblati*) <sup>(1)</sup> :

...*puella...igne judiciali cruciata, ob recuperandam sanitatem altari S. Corneli se obtulit (AA.SS. Sept. IV, Miracula, III, c. 2, p. 774)*

...*promisit se S. Cornelio servitutum et convaluit, et vota solvens ... servitio S. Cornelii censualiter se mancipavit (ibid., c. 19, p. 777).*

...*parentes ejus pro salute pueri vota vovebant, promittentes censualiter eum tradere S. Cornelio famulaturum (ibid.).*

Or, dans certains cas, l'offrande de la personne se double d'une offrande en nature, dont le poids est celui du malade guéri par l'intercession du saint : *Puerum ... caduci morbi aegrotantem parentes ... altari S. Cornelii iterum* <sup>(2)</sup> *obtulerunt ... et ob gratiarum actionem tritico se ponderavit. (ibid., c. 3, p. 774).*

Ailleurs, c'est un jeune garçon, paralysé des deux mains, que ses parents avaient résolu d'offrir au saint, promettant par surcroît *ut, si filius convalesceret, propriis manibus spicas in messe colligeret, ex quibus triticum excuteret, quod pro pondere corporis sui Sancto offerret. (ibid., c. 22, p. 777).*

On voit comment ce « contrepoisage » <sup>(3)</sup> nous achemine à l'of-

(1) Cf. U. BERLIÈRE, O.S.B., *La Familia dans les monastères bénédictins du Moyen Age*, Bruxelles, 1930 (*Académie royale de Belgique — Cl. des Lettres et des Sc. morales et politiques. Mémoires*, collection in-8°, 2° série, t. XXIX).

(2) *iterum*, parce que ses parents l'avaient déjà « offert » au saint, mais comme ils avaient négligé d'acquitter le cens convenu, le mal avait récidivé.

(3) Voir ci-après, p. 417, note 1.

frande de cierges *ad mensuram patientis*. Des faits du même ordre attestent d'autre part la vitalité de la conception, propre aux mentalités primitives, selon laquelle la mesure d'un être en est en quelque sorte l'émanation et la représentation. Dans son *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance* (1), V. Gay a relevé, s.v. *bougie*, l'emploi de « bougies enroulées » (sortes de rats-de-cave) « comme préservatifs de maladie pour les animaux domestiques. On en enveloppait leur corps, après quoi on les déroulait pour les brûler devant l'image des saints » (2). On allait, dans les calamités publiques, jusqu'à « enduire de cire une mèche dont la longueur égalait le périmètre de la ville qu'on désirait protéger » (3). Cette mèche, enroulée sur des cylindres de bois, était, en signe de prière ou d'expiation, brûlée dans les sanctuaires. En dehors de ces circonstances exceptionnelles où, soit dit en passant, le rat de cave enroulé sur son dévidoir ne devait pas avoir fière allure, la vie de tous les jours offrait d'innombrables occasions de recourir à un rite dont l'idée, on l'a vu, venait spontanément à l'esprit des intéressés, dont l'efficacité était éprouvée et dont les prescriptions n'étaient pas tellement difficiles à exécuter. Est-ce un certain relent de paganisme qui aurait rendu les gens circonspects à son égard ? Toujours est-il que les miracles opérés de la sorte semblent relativement peu nombreux. Nos hagiographes auraient-ils cru devoir entrer dans le détail des opérations s'il s'était agi d'une pratique courante ? et il n'aurait pas été question de *fières chandelles* si l'usage les avait banalisées... Il ne semble pas non plus que cette pratique se soit localisée autour de tel sanctuaire ou de tel lieu de

(1) T. I, Paris, 1887.

(2) Nous n'avons malheureusement pu nous reporter au seul texte auquel on est ici renvoyé, les *Vita et Miracula S. Stephani abb. Obazinensis*.

(3) V. Gay cite des textes ayant trait à Limoges (siège de 1183, d'après une chronique du xv<sup>e</sup> siècle), à Béthune (1480), et à Bourges (1499). Nous devons à l'obligeance du Dr. Ch. Delrée l'indication d'un article *Coutumes et légendes de la Chandeleur*, sans nom d'auteur (*La Libre Belgique* du 2/11/1959, p. 6), qui nous apprend « qu'en 1632, les habitants de Chimay, terrifiés par une épidémie de peste qui décimait la Thiérache, firent vœu de donner à l'église une bougie suffisante pour entourer les remparts de la cité. Le fléau aurait cessé dès la promesse accomplie ». Aucune indication de source, malheureusement ; G. HAEGEMANS (*Histoire du pays de Chimay*, Bruxelles, 1860), qui se fonde sur les anecdotes recueillies par le doyen Le Tellier, tout comme Em. Dony, dont l'*Histoire de Chimay* (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. 58, 1945) répond à de plus strictes exigences, sont muets sur ce point.

pèlerinage <sup>(1)</sup>. Voilà bien des points d'interrogation. Et d'ailleurs, l'essentiel est-il là ? Une fois le cierge allumé, on ne considère plus ni sa longueur ni son poids ; ses dimensions se transmutent en durée, la cire en lumière, et l'offrande — avec ce qu'elle pourrait comporter de calcul, même inconscient — en prière.

Maurice HÉLIN.

(1) Nous n'en avons trouvé trace ni dans les deux volumes de J. CHALON, *Fétiches, idoles et amulettes*, Saint-Servais-Namur, s.d., où l'auteur a diligemment relevé les coutumes superstitieuses qui, il y a une cinquantaine d'années, survivaient dans notre pays ; ni dans l'étude de D. L. GOUGAUD, *Les saints irlandais hors d'Irlande étudiés dans le culte et dans la dévotion traditionnelle*, Louvain, 1936 (*Bibliothèque de la Revue d'Histoire ecclésiastique*, fasc. 16).

A Ninove même, où selon M. H. BRABANT (*Médecins, malades et maladies de la Renaissance*, Bruxelles, Renaissance du Livre, 1966, p. 95, n. 26), le « contrepoisage » était de pratique courante (on en a trouvé ci-dessus, p. 415 deux exemples), le fait qu'« au xv<sup>e</sup> siècle, une femme offrit un cierge aussi haut que sa propre stature » est relevé comme s'il s'agissait d'un cas exceptionnel.